

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent : JF. MARY

17. Achat d'une partie des parcelles cadastrées BC 16 et BC 17 pour l'aménagement du chemin du Caval

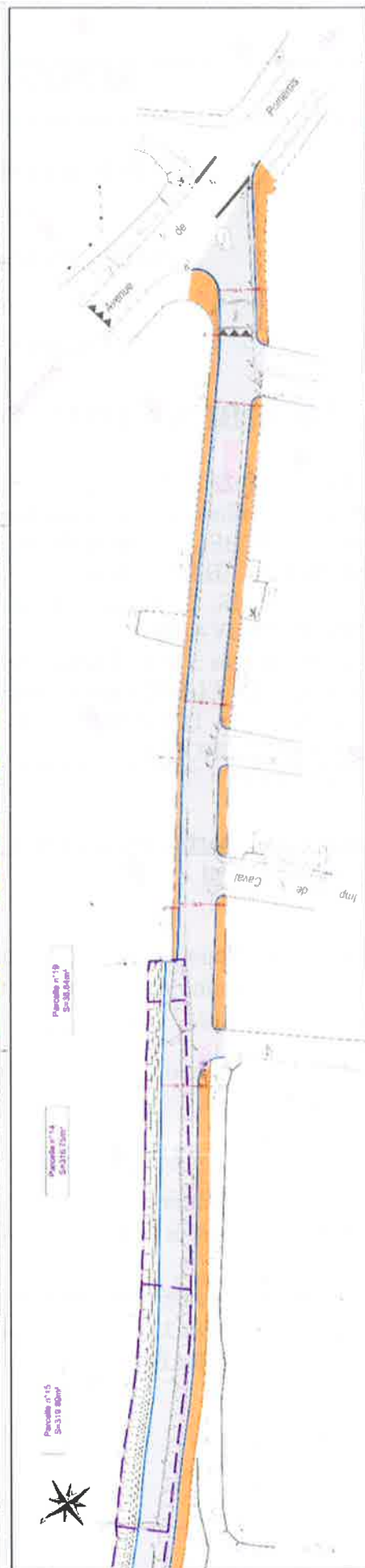
Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de gestion des biens communaux, la commune a décidé la création d'un nouveau stade, d'un nouveau club house ainsi que d'un parking de près de 150 places.

Ce projet nécessite un aménagement du chemin du Caval, situé aux droits du château d'eau, route de Pomérols.

Pour se faire, la ville doit acquérir une partie des parcelles suivantes :

- Parcelles cadastrées BC 16 et BC 17, situées en zone agricole, appartenant à Monsieur NAVARRO Soizic et Madame LANGERAERT Nathalie

L'estimation de la DGFIP n'étant pas nécessaire pour un montant de moins de 180 000 €, une proposition à 20€/m² pour un total de 18 223 € a été faite à Monsieur NAVARRO Soizic et Madame LANGERAERT qui ont accepté l'offre.



Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_17-DE



Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m2)	Surface cédée (environ)	Prix total
BC	16 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	326,35 m2	18 223€
BC	17 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	584,80 m2	

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'achat des parcelles :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m2)	Surface cédée (environ)	Prix total
BC	16 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	326,35 m2	18 223 €
BC	17 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	584,80 m2	

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

Pour 23

Contre 3 : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE

Abstention 2 : J. GROSSO ; A. ZAKHARY

DECIDE

D'accepter l'achat des parcelles :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m2)	Surface cédée (environ)	Prix total
BC	16 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	326,35 m2	18 223 €
BC	17 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	584,80 m2	

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

La secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_17-DE

